

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 novembre 2009 à 20 h

L'an deux mille neuf, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	29/10/2009
Date d'affichage de la convocation	29/10/2009
Date de publication de la délibération	12/11/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	12/11/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	21
Membres suppléants présents	2

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT) et Nadège SARAGUETA (Suppléante de René ETCHEMENDY).

Membres titulaires absents : André ETCHEBERRY, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Christian DUFAU, Christian GALLOT et René ETCHEMENDY).

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : réajustement de 3 factures du CLSH communautaire de l'été 2009.

Monsieur le Président fait savoir que les factures adressées à Mme ARLA Marie-Angèle d'Esterre (65), Mme BOTTIN Chrystèle de Suhescun et Mme LEON Nadia d'Irissarry pour le CLSH des vacances de cet été, ont été surfacturées et propose au Conseil communautaire de régulariser les 3 situations.

Monsieur le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'annuler partiellement :
- le titre 178 de l'année 2009 pour 45 € (Mme ARLA Marie-Angèle),
 - le titre 198 de l'année 2009 pour 17 € (Mme BOTTIN Chrystèle),
 - le titre 304 de l'année 2009 pour 60.41 € (Mme LEON Nadia),
- **charge** le Président d'effectuer ces 3 régularisations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

